

II. — LIBYE

I. — Vie du gouvernement

Le gouvernement en place le 1^{er} janvier 1976 et celui du 16 juillet 1972 modifié en 1972, 1973, 1974 et 1975. (Cf. les AAN correspondants).

Le 23 octobre 1976, un décret du CCR remanie le Gouvernement : le docteur Ali Abdessalam TREKI est nommé ministre d'Etat pour les Affaires étrangères ; M. Moussa Ahmed Abou FRIOUA est nommé ministre du Plan ; M. Meftah Mohamed KAIBA passe du ministère des Municipalités à celui de la Jeunesse ; M. Abou Zid Omar DOURDA est nommé ministre des Municipalités ; M. Milad Abdessalam CHOUMAINA est nommé ministre d'Etat pour les affaires du conseil des ministres et M. Omar Mahmoud HAMOUDA est nommé ministre pour les barrages et les ressources hydrauliques.

J.R. (58), 7/11/76 : 2855.

Le même jour plusieurs décrets nommaient :

- le colonel QADHAFTI : chef suprême des forces armées ;
- le commandant Abu Bakr Younés JABR : commandant général des forces armées ;
- le commandant Mustapha Mohammed KHAROUBI : chef d'état-major des forces armées.

J.R. (58), 7/11/76, p. 1852-1854.

2. — Congrès général du peuple

a) Résolutions et recommandations du Congrès général du peuple adoptées lors de la session du 5 au 18 janvier 1976 (1).

PRÉAMBULE

Affirmant sa foi profonde au droit naturel de l'homme à la liberté et à la dignité, tel qu'il résulte de la chari'a et de la sunna, et en la victoire de la volonté dans le long combat national, et en concrétisation de ses objectifs nationaux, nationalistes et humanistes, en couronnement à la libération démocratique de l'homme,

Le Congrès général du peuple s'est réuni, concrétisant une expérience unique de démocratie populaire, qui permet à l'homme de réaliser ses aspirations de liberté, représentées par le renforcement de la démocratie populaire directe, codifiant ses données politiques et sociales, couronnant le combat humanitaire en se fondant sur la tradition de notre grande nation, jetant les bases définitives du problème de la démocratie dans le monde annonçant l'ère des masses populaires dont le peuple arabe libyen se considère à juste titre, à son avant-garde.

Affirmant notre engagement de responsabilité nationaliste dans la grande révolution du 1^{er} septembre, en la considérant comme la dynamique de nos masses populaires pour le déclenchement de la révolution, et traçant le chemin et les dimensions de notre lutte sur cette terre, et sur l'ensemble de la terre arabe.

(1) Le texte arabe intégral est reproduit dans *Ech Choura* n° 11, février 1976. Traduction par OUNAI Abdessatar.

Notre grand peuple arabe décide lors de son congrès général, son engagement total, issu de sa libre volonté, et de sa profonde compréhension des exigences de la phase de transformation de la révolution à l'Etat, considérant le discours du chef de la révolution lors du 6^e anniversaire de la grande révolution du 1^{er} septembre comme étant le cadre de notre transformation sociale, ainsi que le guide de notre effort pour bâtir les bases de l'avenir, renouvelant notre entière confiance au leader de la révolution, le frère colonel Mou'ammarr El Qaddhafi, affirmant notre engagement à tout ce qu'exige la période de développement comme responsabilités militantes de nature à transformer l'effort révolutionnaire pour créer les changements radicaux dans notre société arabe, afin de la sortir de l'état de sous-développement, et en vue de fonder une situation de progrès, considérant cette confiance comme base pratique pour réaliser nos objectifs dans la liberté, le socialisme et l'unité.

PREMIÈREMENT

Le congrès affirme son attachement aux résolutions et recommandations du congrès national général lors de la première et deuxième session; il considère celles-ci comme une partie indivisible de celles du congrès général du peuple lors de la présente session.

DEUXIÈMEMENT

1^o Le Congrès adopte son règlement intérieur.

2^o Le Congrès décide de nommer le commandant Abdessalam Ahmed Jalloud, membre du C.C.R. et président du conseil des ministres, secrétaire général du Congrès général du peuple.

3^o Le Congrès décide le maintien des secrétariats du secrétariat général du Congrès, et de maintenir les secrétaires chacun dans ses fonctions.

4^o Le Congrès désigne le Secrétaire général pour réexaminer les attributions des secrétariats du secrétariat général, et il lui appartient de décider leur maintien, leur dissolution, leur fusion ou d'en créer de nouveaux pour réaliser d'autres objectifs, et il lui incombe de prendre toutes les mesures à cet effet.

TROISIÈMEMENT : LE BUDGET GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 1976

1^o Le Congrès adopte le projet du budget de fonctionnement pour l'année 1976, en décidant d'augmenter les prévisions pour les articles suivants :

- a) Ministère de l'Intérieur;
- b) Ministère des Affaires Etrangères ;
- c) Ministère de l'Enseignement et de l'Education;
- d) Ministère de la Santé;
- e) Renforcement des Municipalités;
- f) Renforcement des *Mouraqabats* (2) ;
- g) Secteur de la Jeunesse ;
- h) Direction de l'Immatriculation foncière et de l'Enregistrement;
- i) L'Union nationale des Syndicats de Travailleurs.

2^o Le Congrès charge le secrétaire général et président du conseil des ministres, et le ministre du Trésor, d'évaluer l'augmentation possible, et d'assurer son affectation aux secteurs sus-mentionnés.

3^o Le Congrès charge le frère président de fixer les indemnités et les traitements du président et des membres du C.C.R., du président du conseil des ministres et des ministres.

QUATRIÈMEMENT : PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1976-1980 ET BUDGET DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE SA MISE EN APPLICATION

1^o Le Congrès adopte le projet du plan quinquennal de développement économique et social 1976-80, et le budget de la première année, en augmentant le montant des crédits du secteur prévisionnel afin de pouvoir entreprendre n'importe quel projet nouveau.

(2) L'équivalent des préfectures, anciennement *mouhafadhates*.

2° Insistant sur la nécessité de l'orientation des travaux de construction pour l'aménagement des zones internes des villages, bourgades et hameaux, le congrès décide que la priorité doit leur être accordée.

3° La délimitation de l'essor urbain des villages, dans les limites des possibilités de vie pouvant y exister, et le transfert des populations des villages où il n'y a pas de possibilité de construction et de développement vers les zones de projets nouveaux où les conditions de vie seront meilleures.

4° Le Congrès décide de consacrer 10 M. D.L. par an du budget du plan de développement pour la consolidation de la poursuite de la révolution culturelle, la formation idéologique de la jeunesse, lui permettant d'assumer sa responsabilité dans la sauvegarde de sa résolution et de ses acquis nationaux, nationalistes et mondiaux et son achèvement vers ses objectifs.

5° Le Congrès décide que le ministère de l'Intérieur disposera de crédits dans le plan de développement.

6° Le Congrès décide d'augmenter les crédits du Conseil des Affaires de la Nutrition et des Richesses marines pour achever les études sur les ressources marines, et renforcer les crédits des associations de pêcheurs.

7° L'abandon du projet de la double voie de la route Misuratah-Abou Garin, et le transfert des crédits pour la création d'autres routes vitales que le ministre des Communications déterminera.

CINQUIÈMEMENT : POLITIQUE INTÉRIEURE

1° Le Congrès considère que l'expérience de démocratie populaire que vit la R.A.L. est capable de résoudre les problèmes de l'individu et de la collectivité ; que la société refuse de s'en écarter, car, ce serait une déviation vis-à-vis du pouvoir et de la volonté populaire, déviation qui justifierait lutte et anéantissement sans indulgence. Que l'individu ou le groupe qui choisit une voie autre que la voie démocratique saine, acceptée pour le peuple, perd son droit « d'ester en justice » (3), car c'est lui qui aurait choisi une méthode unique de rapports à son égard, et qui sortirait le combat de son cadre démocratique pour le soumettre à une méthode malsaine (et repréhensible) dans ces conditions :

a) Le devoir des unions, amicales, syndicats et associations est strictement professionnel.

b) Les directions des unions, syndicats, amicales et associations professionnelles sont l'unique représentant légal de leurs membres, leur unique porte-parole pour leurs intérêts, leurs affaires et leurs problèmes professionnels.

c) L'exercice des activités politiques ne s'effectue que dans le cadre des congrès populaires de base, et le congrès général du peuple.

d) Nul ne peut être membre d'unions, syndicats, amicales, ou associations professionnelles, s'il n'est pas membre d'un congrès populaire de base.

2° Décidant la poursuite par l'Etat de la construction de logements et de l'accès à leur propriété gratuite à ceux dont les revenus sont faibles.

3° Décidant l'octroi de prêts sans intérêt aux autres catégories de citoyens, dans le but de construire des logements privés, et la suppression des intérêts restant dus par les bénéficiaires de prêts antérieurs pour la construction de logements privés, et ce, à dater de ce jour.

4° Affirmant l'importance de l'orientation de l'enseignement pour les besoins du plan de développement et de la construction et afin de permettre la naissance d'une base humaine capable techniquement de faire face aux exigences du plan le congrès décide :

a) l'orientation de l'enseignement ;

b) L'élargissement de la base de l'enseignement technique moyen.

5° Affirmant l'importance de la protection de l'économie socialiste nationale contre tous les moyens d'exploitation et du monopole, le congrès décide de nationaliser le commerce extérieur.

6° Affirmant l'adhésion positive du citoyen par participation à la consolidation du

(3) *Tâqâdhin* signifie : être sujet de la justice, pouvoir agir en justice.

plan d'auto-développement que ce soit au niveau de la famille ou de l'institution sociale ou de l'Etat, suivant la voie présentée par le président du Congrès.

7° Décidant l'affectation ou la création de projets rentables au profit de certaines institutions comme les municipalités, la caisse du Jihad et le secrétariat aux affaires arabes, etc... Ainsi, leurs ressources couvriraient les dépenses de leurs services, de façon à réduire progressivement les subventions de l'Etat.

8° Décidant la promulgation de textes législatifs de nature à mettre fin à la contrebande (trafic), à la création d'un corps spécial à cet effet, à garantir la sécurité des personnes chargées de la combattre.

9° Recommandant la nécessité de diminuer progressivement l'importation de l'huile d'olive.

10° Recommandant l'unification des traitements des travailleurs dans les secteurs public et privé, en tenant compte de certaines dérogations inévitables.

11° Décidant la non-imposition des bénéficiaires distribués aux salariés dans l'impôt sur le revenu.

12° Décidant l'exonération d'impôt sur l'indemnité de cessation d'activités (départ à la retraite) pour tous les travailleurs.

13° Recommandant l'adoption d'une indemnité pour le risque de maladie, le congrès charge le conseil des ministres d'en fixer le montant et de déterminer les bénéficiaires.

14° Adoptant la décision relative à l'indemnité de maladie le congrès charge le conseil des ministres d'en déterminer le montant et les bénéficiaires.

15° Affirmant la nécessité pour le travailleur ou ses héritiers, de percevoir une indemnité de compensation pour les accidents de travail ; en cas de décès, cette indemnité est indépendante des droits vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale.

16° Décidant l'application de la loi sur la sécurité sociale aux ressortissants de la R.A.L. qui ont subi des accidents à l'étranger.

17° Recommandant d'entreprendre les études en vue de l'application de la loi sur la sécurité industrielle.

18° Décidant de maintenir le contrôle des produits fondamentaux d'approvisionnement.

19° Décidant le versement de l'indemnité d'enseignement aux enseignants durant les vacances d'été, à condition que ceux d'entre eux qui sont désignés, s'engagent à travailler pendant la même période.

20° Recommandant le report de l'âge de retraite de 60 à 65 ans et la réintégration de ceux qui n'ont pas atteint cet âge dans la fonction publique en cas de nécessité.

21° Décidant que les comités populaires demeurent 3 ans tant que le C.C.R. ne décide pas autrement ; le congrès recommande la nécessité de poursuivre la révolution administrative et l'assainissement de l'appareil administratif pour arriver jusqu'à l'appareil révolutionnaire compétent et capable d'assumer les responsabilités de la transformation révolutionnaire.

SIXIÈMEMENT : LA LÉGISLATION

1° Affirmant que le régime d'alliance est tel qu'il ne justifie pas le recours à un autre régime, qui reprendrait ses spécificités et ses devoirs (obligations), adoptant le choix de démocratie populaire directe concrétisée par le congrès général du peuple.

2° Décidant que le C.C.R. continuera à légiférer conformément aux prérogatives du conseil, en application de la déclaration constitutionnelle : le ministre de la justice doit communiquer au prochain congrès tout ce dont il disposera comme études et propositions de lois.

SEPTIÈMEMENT : LA DÉFENSE NATIONALE

Le Congrès établit le bilan de ce qui a été réalisé pour la préparation des forces armées du point de vue humain et technologique, pour renforcer les moyens de défense nationale, face aux rivalités auxquelles la nation arabe est exposée et qui visent à annihiler les aspirations du peuple arabe à la liberté, au socialisme et à l'unité ; le Congrès décide de :

1° Faire face au manque du potentiel humain dans les rangs de l'armée, par le rappel de tous les hommes valides ; la priorité sera donnée aux fonctionnaires et aux agents de l'Etat, et aux travailleurs. Tous les droits statutaires leur seront acquis, ainsi que les traitements qu'ils percevaient dans leurs fonctions antérieures.

- 2° a) Adoptant le projet de budget d'armement ;
- b) Demandant l'augmentation des crédits de la défense nationale, et autorisant le C.C.R. à dépenser des crédits supplémentaires en cas de nécessité.

HUITIÈME : LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

1° Affirmant son appui et son soutien à toutes les prises de position et mesures décidées par le C.C.R. dans le domaine des relations et de la coopération avec les pays arabes, et le monde étranger, le congrès décide de ratifier tous les rapports présentés par le frère président du Congrès.

2° Le Congrès autorise le C.C.R. à déterminer et décider des prêts, aides, dons et investissements.

3° Affirmant sa foi profonde en l'objectif d'unité, en le considérant comme une question de vie ou de mort pour les masses de la nation arabe, avant même d'être une condition du progrès général, le congrès décide :

- a) La nécessité de poursuivre le combat unitaire par tous les moyens ;
- b) Tout désistement, déviation, ou revirement par rapport à cet objectif, de la part de n'importe quel dirigeant ou autre régime, serait de nature à renforcer plus encore le peuple arabe libyen dans sa conviction, son attachement et sa persévérance dans l'unité et la recherche de sa réalisation ;
- c) Le renforcement des étapes unitaires franchies, et recommandant la poursuite des efforts unitaires nouveaux ;
- d) L'attachement à la déclaration unitaire historique de Jerba, et recommandant la nécessité de son exécution par fidélité à l'engagement pris dans le traité, conformément aux aspirations du peuple en R.A.L. et en République Tunisienne, ce peuple qui a explosé de joie le jour de sa signature par les deux présidents, et de son annonce suivies par des marches bruyantes, joyeuses et grandioses, qui ont approuvé la naissance de la République Arabe Islamique.

4° Affirmant de nouveau son ferme engagement sur la nécessité de la libération totale de notre terre arabe palestinienne, et le retour de ses fils, le congrès réaffirme que la lutte arabo-sioniste, lutte existentielle historique, de civilisation, dont la cause est l'occupation sioniste de la terre arabe palestinienne, ce combat ne sera résolu qu'avec la fin de cette occupation et la libération de la Palestine.

Le Congrès réaffirme son soutien et son appui à la révolution palestinienne jusqu'à la libération totale de la Palestine.

Réaffirmant son refus total et ferme, de toutes les tentatives pacifistes et défaitistes, appelant toutes les forces progressistes dans la patrie arabe parmi les régimes, organisations et partis à s'opposer aux projets et activités pacifistes et défaitistes, d'unir leurs efforts et leur potentiel dans un front de refus de combat populaire officiel, qui reprendrait l'initiative au profit des intérêts des masses populaires et de leurs problèmes existentiels.

5° Condamnant les complots ourdis contre le peuple arabe palestinien et sa révolution, ainsi que contre le peuple libanais frère, et à ce titre le congrès décide :

- a) de se tenir inconditionnellement aux côtés de la révolution palestinienne, en la considérant comme un élément fondamental et dynamique du mouvement de la révolution arabe, et de la mobilisation jusqu'à la libération ;
- b) d'appuyer le peuple arabe libanais frère et ses forces progressistes contre le complot colonialiste, sioniste et réactionnaire, qui vise son éclatement (déchirement) afin de l'empêcher de poursuivre son rôle militant pour la cause palestinienne et la nation arabe.

6° Le Congrès réaffirme son ferme soutien à la révolution d'Oman dans sa lutte contre les forces colonialistes et réactionnaires, il exige le retrait des forces iraniennes et britanniques occupant le territoire d'Oman. Il appelle toutes les forces révolutionnaires et progressistes dans la patrie arabe, à prendre leurs responsabilités face à cette occupation.

7° Saluant la Syrie, le congrès appuie sa résistance aux tentatives défaitistes provenant tant de l'intérieur de la nation arabe que de l'extérieur.

8° Réaffirmant l'importance de l'appel lancé par le frère colonel, aux partis et organisations arabes, pour la tenue d'un Congrès afin d'y déterminer le cadre de la politique de leur combat en vue d'atteindre les objectifs d'unité et de libération.

9° Approuvant les étapes accomplies et les ponts établis avec les pays africains frères et les peuples du tiers-monde en général, et recommandant la continuation de cette politique en assurant son efficacité pour faire triompher le droit, la liberté et le progrès.

10° Le Congrès réitère son appui aux mouvements de libération dans le monde, et il réaffirme l'engagement du peuple arabe libyen à leurs côtés en tant que partisan et soutien à la cause de la liberté.

11° Affirmant l'importance de la neutralité positive et du non-alignement, et le rôle considérable que joue le groupe des pays non-alignés dans la politique internationale, le congrès recommande l'élargissement des domaines de la coopération entre les pays de ce groupe, ce qui garantirait le progrès à leurs peuples.

Le congrès réaffirme également l'importance de la consolidation des relations de coopération entre les pays non-alignés et le tiers-monde.

12° Le Congrès enregistre sa satisfaction de l'évolution favorable des relations d'amitié avec le groupe des pays socialistes, et recommande leur consolidation dans l'intérêt de l'amitié arabe avec ces pays et afin de réaliser les objectifs nationalistes de la nation arabe.

NEUVIÈME : RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

a) Le congrès réaffirme les droits des ressortissants de la R.A.L. résidant à l'étranger, dans les projets du plan de développement et des services.

b) Recommandant la nécessité du renforcement des syndicats, unions, amicales et associations, en vue de leur permettre d'atteindre leurs objectifs, et de les encourager dans leurs activités pour obtenir l'efficacité voulue.

c) recommandant l'expansion du ministère du plan et de la recherche scientifique, et l'augmentation de son personnel afin qu'il soit un instrument scientifique dont les études serviront à orienter les plans de développement économique et social.

d) Recommandant l'importance de la coordination de la planification et de l'exécution entre les ministères, les offices et sociétés dans le cadre de la réalisation du plan de développement et de la construction avec ses divers projets.

e) Recommandant la création de nouveaux villages aux frontières de la R.A.L. pour refléter le progrès et les réalisations de l'homme arabe libyen, et afin que ces villages soient un instrument de communication, concrétisant les nouvelles valeurs révolutionnaires.

f) Recommandant la création de sociétés dans le secteur public pour participer efficacement à l'exécution des programmes et projets du plan de développement et de la construction.

g) Adoptant toutes les lois promulguées pendant la période de la révolution, sauf certaines remarques concernant les lois suivantes :

- 1° Loi sur la retraite ;
- 2° Loi sur les terres de faible étendue ;
- 3° Loi sur la sécurité sociale ;
- 4° Loi sur la nationalité.

b) Recommandations du Congrès général du peuple (13 au 24 novembre 1976).

Affirmant le pouvoir du peuple issu de l'instauration de la Révolution populaire en République Arabe Libyenne, le Congrès Général du Peuple a tenu sa Deuxième session dans la Salle du Peuple à Tripoli, du 21 Dhou-l-qada au 2 Dhou - hijja (13 au 24 novembre 1976), pour exprimer les recommandations des congrès populaires sur les points de l'ordre du jour suivant :

(1) Révision des recommandations adoptées par le Congrès Général du Peuple au cours de sa première session.

(2) Le Budget Administratif et le budget de transition (4).

(3) Augmentation des forces productives.

(4) Loi sur les compétences des comités populaires.

(4) i.e. budget de développement.

- (5) Orientation de l'Agriculture.
- (6) Politique étrangère.
- (7) Législation.

Le Congrès a décidé ce qui suit :

I. — *Révision des recommandations de la Première Session du Congrès Général du Peuple.*

1) Le Congrès réaffirme les recommandations adoptées lors de la Première Session, à l'exception de la recommandation 7 du chapitre de la politique étrangère.

2) Le Congrès souligne la nécessité d'appliquer les recommandations qui ne l'ont pas encore été.

3) Le Congrès demande qu'une plus grande importance soit donnée à l'orientation des opérations de construction visant à développer les villages, les campagnes et les oasis dans les régions intérieures.

4) Le Congrès réaffirme les droits des citoyens émigrés de la République Arabe Libyenne, et demande qu'une plus grande importance leur soit accordée, conformément à la résolution qu'il a prise dans ce sens précédemment. Il recommande la diminution des difficultés administratives que ceux d'entre eux qui reviennent rencontrent à leur retour, difficultés qui les empêchent de jouir de la plénitude de leurs droits de citoyens libyens.

5) Le Congrès demande que tous les citoyens dont le revenu mensuel est inférieur à 100 DL, soient dispensés du remboursement de leurs prêts immobiliers ou de leurs tranches d'accession à la propriété.

II. — A) *Le Budget administratif pour l'année 1977.*

Le Congrès a débattu les recommandations des Congrès populaires relatives au budget administratif général. Il recommande ce qui suit :

— Approbation du projet de budget administratif général pour l'année financière 1977, sous réserve que soient augmentés les crédits des départements suivants :

- (1) Ministère de l'Agriculture
- (2) Ministère du Travail et de la Fonction Publique
- (3) Ministère de la Jeunesse
- (4) Universités du Premier Septembre (Tripoli) et de Gar-Younes (Benghazi).

B) *Budget de transition pour l'année 1977.*

Le Congrès a débattu des recommandations des congrès populaires relatives au budget de transition pour l'année 1977, recommandations qui concernent les besoins des congrès, leurs demandes d'une manière générale, et dans le domaine des services en particulier. Le Congrès fait observer qu'en raison du fait que ni les détails du plan quinquennal de transition 1976-1980, ni la localisation des projets n'ont été exposés aux congrès populaires... ceux-ci ont présenté des recommandations qui englobent tous leurs besoins, et toutes leurs demandes, alors que toutes les demandes, dans certains secteurs, et la majorité pour les autres secteurs, étaient prises en compte par le plan quinquennal, ce qui montre que les recommandations des congrès populaires sont en harmonie avec les projets du plan de transition. Le Congrès charge donc les ministères d'exposer les détails et les localisations précises des projets de leur secteur contenus dans le plan aux congrès populaires lors de leurs sessions prochaines.

Le Congrès recommande ce qui suit :

1) Approbation du projet de budget de transition pour l'année 1977 avec réaffirmation des points suivants :

A. Dans le secteur du logement :

a) Répartition équitable entre les régions offrant les conditions requises de stabilité et de capacité de production des localisations de projets prévus pour 1977 et les années suivantes du plan quinquennal. Le Congrès charge le Ministère du Logement de répartir ces projets avec l'aide des congrès populaires et des comités populaires compétents ;

b) Subventions aux associations coopératives d'habitat et augmentation des crédits qui leur sont destinées. Extension des terrains réservés à la construction de logements et augmentation des crédits alloués pour ce poste au secteur de l'habitat ;

c) Augmentation des crédits attribués à la Banque Immobilière.

B. Dans le secteur de l'Enseignement et de l'Education :

Répartition des classes dont la construction est prévue au cours de l'année financière 1977 et du plan quinquennal en fonction des besoins réels des congrès. Le Congrès charge le Ministère de l'Education et de l'Enseignement de répartir ces projets avec l'aide des congrès populaires et des comités populaires compétents.

C. Dans le secteur de l'agriculture :

a) Extension du réseau des routes agricoles. Le Congrès charge le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire de réviser, avec l'aide des congrès populaires et des comités populaires compétents, la répartition prévue par le plan à ce sujet ;

b) Nécessité d'une garantie de l'Etat pour la production agricole en ce qui concerne le regroupement et la commercialisation de cette production ou l'industrialisation lorsque celle-ci apparaît nécessaire ;

c) Extension des services vétérinaires, concentration des efforts sur les régions d'élevage et accroissement du cheptel ;

d) Subventions aux engrais, au machinisme et à l'équipement agricoles, aux pompes, et fourniture d'aides aux coopératives agricoles ;

e) Aide à l'expansion des huileries modernes par le biais de subventions et de prêts aux coopératives agricoles ;

f) Accroissement du nombre des centres de regroupement laitier et des stations de pasteurisation afin que toutes les régions d'élevage bovins soient équipées ;

g) Création d'usines d'engrais dans toutes les régions qui s'y prêtent et révision en hausse des plans de production actuels.

D. Dans le secteur de la planification :

a) Priorité accordée aux projets de développement de l'année 1977 et au plan concernant les régions de l'intérieur où existent les facteurs de stabilité et de production ;

b) Examen de l'augmentation du budget de développement de 1977 afin de permettre la couverture des projets supplémentaires qui ont été décidés.

E. Dans le secteur de l'industrie :

Le congrès se déclare satisfait du plan d'industrialisation et recommande la diffusion de l'artisanat à une large échelle et son inclusion dans les programmes d'enseignement des clubs féminins et des centres de pré-apprentissage.

F. Dans le secteur des communications :

Révision de la répartition des routes secondaires prévues par le plan. Le Ministère des Communications est chargé de procéder à cette révision avec l'aide des congrès populaires et des comités populaires compétents.

G. Dans le secteur de l'alimentation et des richesses naturelles :

Importance accordée à l'exploitation de la richesse maritime en général et plus spécialement à la pêche. Construction des ports nécessaires à ces activités.

III. — *Augmentation des forces productives.*

Le Congrès a débattu des recommandations des Congrès populaires relatives à l'augmentation des forces productives. Considérant l'unanimité avec laquelle les congrès populaires ont souligné la nécessité et l'importance de l'augmentation des forces productives, le Congrès recommande ce qui suit :

1) Approbation de l'augmentation des forces productives ;

2) Les ministères compétents sont chargés de l'étude et de l'application de cette décision, puis de son exécution ;

3) Création de coopératives de consommation pour les commerçants et pour les consommateurs.

IV. — *Compétence des comités populaires.*

Le Congrès général du Peuple a débattu des recommandations des congrès populaires relatives au projet de loi sur les compétences des comités populaires, et recommande la publication de cette loi.

V. — *Orientation de l'Agriculture.*

Le Congrès a débattu des recommandations des Congrès populaires relatives à l'orientation de l'agriculture. Considèrent que l'écrasante majorité des Congrès

populaires a approuvé l'orientation de l'agriculture, le Congrès recommande ce qui suit :

- 1) Approbation de l'orientation de l'agriculture;
- 2) Les ministères compétents sont chargés de l'étude et de la préparation d'un programme d'exécution de cette décision. Ils s'aideront des études, propositions et points de vue présentés par certaines délégations du Congrès pour établir ce programme.

VI. — *La Politique Etrangère.*

Le Congrès a débattu des recommandations des congrès populaires en matière de politique étrangère. Exaltant les grands succès obtenus dans ce domaine, le Congrès recommande ce qui suit :

- 1) Approbation de la politique étrangère de la République arabe libyenne;
- 2) Affirmation de la nécessité de réaliser l'unité arabe par tous les moyens;
- 3) Les Conseils présidentiel et national de la Fédération des Républiques Arabes sont invités à se réunir;
- 4) Soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour la libération et le retour et refus de toutes les solutions capitulaires et défaitistes;
- 5) Soutien et aide aux mouvements de libération dans le monde;
- 6) Renforcement de la politique de non-alignement et définition de notre politique selon le principe « Nous sommes en paix avec ceux qui sont pacifiques à notre égard, et nous combattons ceux qui nous combattent »;
- 7) Renforcement des relations avec le monde musulman et développement de la propagation de l'Islam;
- 8) Le Congrès ressent comme une responsabilité nationale la nécessité de renforcer et de consolider l'amitié avec le groupe des Etats Socialistes et surtout avec l'Union Soviétique. Il réaffirme la nécessité de donner à cette amitié sa dimension stratégique au service des intérêts communs de la Nation Arabe et de l'Union Soviétique;
- 9) Investissement des capitaux libyens en Afrique;
- 10) Renforcement du Ministère des Affaires Etrangères par l'arrivée d'éléments révolutionnaires compétents.

VII. — *La Législation.*

Le Congrès, après avoir débattu des recommandations des congrès populaires ayant trait à la législation, ainsi que du projet de Déclaration sur l'Instauration du pouvoir du peuple, recommande ce qui suit :

- 1) Le Coran constitue la source de la loi pour la société.
- 2) Le projet de Déclaration de l'Instauration du pouvoir au peuple est renvoyé devant les congrès populaires pour y être discuté. Les recommandations des congrès populaires à ce sujet seront transmises au Congrès Général du Peuple.
- 3) Le Congrès Général du Peuple se réunira en session exceptionnelle le 12 Rabr-1-Awaval 1397 (3 mars 1977) au plus tard, pour publier la Déclaration instaurant le pouvoir du peuple.

Recommandations générales.

- 1) Arrêt de l'expansion des villes et des villages pour lesquels l'Office Général des Eaux assure qu'il n'y a pas de sources d'eaux permanentes et qui n'offrent pas de conditions favorables à un développement naturel.
- 2) Départ des habitants des régions où les facteurs de stabilité et de production ne sont pas assurés. Ces habitants seront rassemblés sur les nouveaux projets où ils pourront mener une vie digne et stable.
- 3) Approbation des plans des villes et des villages qui présentent des garanties de stabilité.
- 4) Entretien des palmiers. Le ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger cette richesse nationale et de mettre fin aux causes de l'abandon dans lequel elle se trouve.
- 5) Ouverture d'un plus grand nombre de succursales de banques commerciales ou immobilières afin que toutes les zones habitées de la République puissent bénéficier de leurs services.

6) Il est permis aux citoyens de construire en dehors des plans approuvés, sous réserve que l'Etat ne soit pas responsable de la fourniture de services publics à ces citoyens dans l'avenir.

c) Texte du projet de proclamation d'instauration du pouvoir du peuple (5).

Le peuple arabe libyen,

— Réuni en rassemblement général des congrès populaires, des comités populaires, des syndicats et unions professionnelles, au sein du « Congrès Général du Peuple, Congrès National »,

— Ayant pris connaissance des recommandations des Congrès Populaires, de la Déclaration Constitutionnelle du 2 Chaoual 1389 - 11 décembre 1969, et des décisions et recommandations du Congrès Général du Peuple tenu entre le 4-17 Moharram 96 de l'Hégire (du 5 au 18 janvier 76),

— Ayant foi dans la proclamation par la grande révolution du 1^{er} septembre à propos de l'établissement du système de démocratie directe en tant que solution décisive et définitive du problème de la démocratie,

— Concrétisant l'expérience du pouvoir populaire sur le sol de la grande Révolution du 1^{er} septembre, confirmant l'avènement du pouvoir du peuple et de lui seul :

- Proclame son attachement à la liberté et sa disposition à la défendre sur son sol et en tout autre lieu dans le monde, et sa protection pour les opprimés qui luttent pour cette liberté.

- Proclame son attachement au Socialisme pour la réalisation de la propriété du peuple.

- Proclame son attachement aux valeurs spirituelles garantes de la morale et du comportement humain.

— Confirmant la marche inexorable de la révolution vers le pouvoir populaire intégral,

— Consolidant la Société du peuple maître et dirigeant; qui détient entre ses mains le pouvoir, les ressources et les armes, de société de la liberté,

— Barrant le chemin définitivement à tous les instruments classiques du pouvoir de l'individu, de la famille, de la tribu, la secte, la classe, le parti et le groupe de partis,

— Proclamant sa détermination d'anéantir toute tentative antidémocratique,

Le peuple arabe libyen, détenant à nouveau et grâce à la Révolution les rênes de son destin, de son présent et de son avenir, comptant sur l'aide de Dieu, se référant à son Livre Saint, source d'inspiration et de la Loi de la société,

Publie cette proclamation du pouvoir du peuple et annonce aux peuples de la terre l'éclosion de l'ère des masses.

ARTICLE PREMIER. — Le nom officiel de la Libye sera :

« RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE POPULAIRE SOCIALISTE »

ART. 2. — « Le saint Coran est la loi de la Société en RALPS »

ART. 3. — *Pouvoir du peuple :*

La démocratie populaire directe est la base du système politique en RALPS et le pouvoir est celui du peuple et du peuple seul.

Le peuple exerce son pouvoir à travers les Congrès Populaires, les Comités Populaires, les Syndicats Professionnels. La loi fixe les modalités et les délais de tenue des Congrès, Comités Syndicats et unions.

(5) Traduction ARNA, 20, rue de l'Opéra, Paris.

Le pouvoir populaire est constituée par :

1. — Les Congrès Populaires.
2. — Les Comités Populaires.
3. — Les Syndicats Professionnels.
4. — Le Congrès Général du Peuple.

Les congrès populaires :

1. — Le peuple est réparti en congrès populaires de base.
2. — Tous les citoyens s'inscrivent dans les congrès populaires de base de leur lieu.
3. — Chaque congrès populaire de base choisit parmi ses membres, son comité pour le diriger. Chaque comité choisit son secrétaire et deux secrétaires-adjoints.

Les comités populaires :

Les masses dans les congrès populaires choisissent des comités populaires pour administrer tous les services, ces comités seront responsables devant les congrès populaires. Chaque comité choisit son président.

Les syndicats professionnels :

Tous les membres d'une même profession constituent un syndicat pour défendre leurs droits professionnels.

Le congrès général du peuple :

C'est le rassemblement national des congrès populaires des comités populaires et des syndicats professionnels. Le congrès Général du peuple a un secrétariat général chargé d'appliquer la politique générale de l'Etat établie par les congrès populaires.

Le secrétariat général :

Se constitue d'un secrétaire général et d'un certain nombre de secrétaires dont chacun supervise un secteur de l'activité de l'Etat, le secrétariat général du Congrès Général du peuple est chargé de l'élaboration des projets de lois conformément aux recommandations et décisions du Congrès. Il se charge également de préparer les Sessions du Congrès général et leur ordre du jour, ainsi que l'application de ses décisions et recommandations.

ART. 4. — Le Congrès Général du Peuple choisit un président du Congrès chargé de diriger les séances, c'est lui qui signe les lois sur ordre du Congrès et accepte les lettres de créance des représentants des pays étrangers.

ART. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement du président du Congrès Général du Peuple, le secrétaire général du Congrès le remplace provisoirement.

ART. 6. — Le Congrès Général du Peuple choisit le secrétaire général et les secrétaires. C'est le Congrès Général du Peuple qui les démet, et accepte leur démission des postes dont ils ont la charge. Le secrétaire général et les secrétaires sont solidairement responsables devant le congrès de leurs actes. De même le secrétaire est responsable du secteur qu'il supervise.

ART. 7. — Le budget général de l'Etat est promulgué par une loi. Le Congrès Général du Peuple approuve par décret les comptes définitifs de l'Etat.

ART. 8. — La loi régleme la création de services publics, la nomination de fonctionnaires et leur radiation.

ART. 9. — La défense de la patrie est de la responsabilité de chaque citoyen libyen. Le peuple sera entraîné et armé par un entraînement militaire général. La loi fixe les modalités de la formation des cadres militaires et de l'entraînement militaire général.

ART. 10. — Les termes de « Conseil des Ministres », « Président du Conseil des Ministres », et « ministre » de tutelle seront respectivement remplacés par « secrétaire général du Congrès Général du Peuple », « Le Secrétaire Général » et « le secrétaire » de tutelle.

3. — Résolutions du colloque islamo-chrétien de Tripoli (6)

Au nom de Dieu clément et miséricordieux

Sous le signe : « Appelé vers la voie de ton Dieu par la sagesse et la meilleure exhortation », et « Cherchons donc ce qui renforce la paix et la fraternité ».

Dans une atmosphère d'espoir et de confiance mutuelle, de prise de responsabilité commune envers l'avenir de l'homme menacé par les vrais dangers, le Séminaire du Dialogue Islamo-Chrétien s'est réuni dans la Ville de Tripoli (République arabe libyenne) du 1^{er} au 6 Safar 1396 (Hégire), correspondant aux 1^{er} - 6 février 1976, sous le patronage de la République arabe libyenne et du Saint-Siège.

De nombreux penseurs musulmans et chrétiens, appartenant à différents pays du monde, ont participé à ce Séminaire, auquel ont assisté aussi des observateurs : « uléma » musulmans et hommes d'Eglise chrétiens : catholiques, orthodoxes et protestants; ainsi que des penseurs, hommes politiques, hommes de presse et d'information, venus de plus de soixante pays.

Le but de ce Séminaire est de créer une nouvelle atmosphère de confiance réciproque entre le monde musulman et le monde chrétien, en œuvrant pour faire disparaître les diverses difficultés et les séquelles héritées des périodes de divergence, de discorde et de colonisation, en recherchant leurs véritables causes et en déployant des efforts communs pour les éliminer. Il importe de jeter des ponts de compréhension et de coopération entre ceux qui embrassent les deux religions, pour créer une atmosphère qui aide à comprendre les crises matérielles et morales que l'homme contemporain endure, en vue de leur trouver les solutions pratiques. Les participants sont en effet convaincus que la religion demeure la source authentique d'inspiration pour réaliser tout cela, parce qu'elle n'est pas seulement une somme de valeurs spirituelles, mais elle harmonise aussi les rapports entre la vie matérielle et les aspirations spirituelles. L'humanité vit actuellement sous une somme d'injustices.

L'homme d'aujourd'hui se trouve, certes, dans un état d'inquiétude, d'anxiété, d'exil spirituel, d'éloignement de toute quiétude et du bonheur. Il se débat dans un enfer de malheurs, causés par l'oppression du matérialisme qui éloigne le monde des sources du bien, de la justice et de la piété; sources dont la religion est l'origine réelle et authentique.

L'engagement pour la libération de l'homme de toutes formes d'ignorance, d'injustice, de tyrannie et d'exploitation, trouve son fondement dans la religion. Il est par conséquent le devoir de tout croyant. Il est des priorités qu'aucune « religion céleste » ne peut sacrifier, ni négliger d'affirmer, parmi lesquelles : la dignité de l'homme, son droit à la vie, à la liberté, à la justice et à l'égalité.

(6) *Documentation courante* (5), avril 1976, Bureau de documentation des pères blancs à Rome. Traduction non officielle.

Thèmes étudiés.

Dans cet ordre d'idées, les thèmes suivants ont été traités et discutés :

1. La religion peut-elle être une idéologie pour la vie ?
2. Les bases doctrinales communes entre les deux religions et les points de rencontre dans les différents secteurs.
3. La justice sociale, fruit de la foi en Dieu.
4. Comment faire pour détruire les préjugés et le manque de confiance qui ne cessent de nous diviser ?

Deux experts, l'un musulman et l'autre chrétien, ont exposé le même thème, chacun selon le point de vue qu'il représente. Un débat positif, empreint de franchise et de clarté, s'est engagé dans une atmosphère de liberté de pensée et de responsabilité. Les deux parties ont, dans ce même débat, affirmé la capacité de la religion de répondre aux exigences de notre époque.

Les deux parties se sont mises d'accord pour considérer que la religion se situe au-dessus de toute idéologie. Le côté musulman a affirmé la capacité de l'Islam d'établir un système de vie et de société valable pour tout temps et tout lieu, à travers une vision globale de l'univers, de la vie, caractérisée par l'authenticité, l'équilibre et le réalisme. Par ailleurs, le côté chrétien a affirmé que le christianisme se préoccupe, en premier lieu, des valeurs spirituelles, et considère comme un devoir d'en inspirer les idéologies.

Les deux parties ont également examiné les questions doctrinales des deux religions. Ils ont affirmé la convergence des deux religions dans la croyance en Dieu, l'Un et l'Unique, malgré la différence dans leurs conceptions respectives. Ils ont, d'autre part, affirmé la nécessité de l'action commune pour consolider les valeurs spirituelles, les principes moraux et le bonheur de l'homme.

Les points de vue des deux parties se sont rencontrés sur le fait que la justice sociale est un fruit de la foi en Dieu, et l'injustice, sous toutes ses formes, est contraire à l'esprit et aux textes de la religion. Le côté musulman a affirmé que l'Islam présente un système global et complet pour la justice sociale dans tous ses aspects humains, sociaux et économiques. D'autre part, le côté chrétien a affirmé que le christianisme oriente l'homme dans sa conduite en vue de réaliser la justice sociale. L'Eglise a pris plusieurs initiatives dans l'enseignement social et son application.

Une page tournée.

Dans une atmosphère de franchise et un désir sincère de dépasser les horreurs du passé et de commencer une nouvelle page, inaugurant des relations établies sur la compréhension et la coopération, les deux parties ont examiné les différentes questions qui ont provoqué tant d'hostilité, de suspicions et de manque de confiance, causant l'éloignement des deux mondes : musulman et chrétien. Le côté musulman a écouté avec intérêt les paragraphes de la Déclaration du Concile œcuménique Vatican II, particulièrement ceux relatifs à la nouvelle attitude envers les musulmans. Le côté musulman a vu là une bonne initiative permettant de tourner les pages du passé, qui appartiennent à l'Histoire. Les deux parties ont convenu de commencer une nouvelle page basée sur le respect, la coopération et l'action commune pour le bien de l'humanité.

Résolutions et recommandations

Par souci de concrétiser les nobles objectifs pour lesquels le dialogue a été organisé, le Séminaire a adopté les résolutions et les recommandations suivantes :

La foi en Dieu.

1. Les deux parties affirment leur foi en Dieu, l'Un et l'Unique; elles recommandent d'œuvrer activement, en commun, pour approfondir les valeurs religieuses et morales.
2. Les deux parties honorent tous les prophètes et les messagers des « religions célestes ». Les deux parties dénoncent toute tentative de dénigrer ou de discréditer

les prophètes et messagers, parce que cela va à l'encontre de la volonté de Dieu qui les a envoyés.

3. Les deux parties affirment que la religion dans son essence, est la source de l'engagement moral et qu'elle est le guide fondamental de la conduite des individus, des communautés et des Etats.

4. L'organisation de la vie ne peut s'accomplir en dehors de la religion qui guide l'humanité dans la bonne voie et le droit chemin; en conséquence, les deux parties affirment que la religion est la base d'une législation juste, et que toute législation établie par l'homme ne peut pas atteindre la perfection.

5. Les deux parties affirment que la foi en Dieu implique nécessairement le soutien du droit partout dans le monde, et contribue à la victoire de la dignité et du bonheur de l'homme. Elles exhortent toutes les forces de bien dans le monde à concrétiser ce principe dans la conduite des individus, des communautés, des peuples et des Etats, pour les mobiliser face à l'injustice sous toutes ses formes et faire triompher la dignité de l'homme, réaliser son bien-être et sa liberté.

Racisme, développement, liberté religieuse, paix.

6. Dans le respect de la dignité de l'homme, les deux parties rejettent et dénoncent la discrimination raciale sous toutes ses formes, parce qu'elle constitue une dégradation de l'homme, honoré par Dieu.

7. En vue de réaliser le bien-être de l'homme, les deux parties affirment la nécessité d'unifier les efforts en vue de mettre au service de l'humanité les programmes de développement, la planification, la répartition des richesses et les échanges internationaux, car l'existence des millions d'affamés et de déshérités, dans différentes parties du monde, constitue une honte pour l'humanité et porte atteinte à toutes les valeurs religieuses. Par conséquent, les deux parties lancent un appel insistant à tous les Etats, institutions et organismes internationaux, qui s'occupent des questions de développement, afin qu'ils prennent en considération primordiale cette tâche.

8. Les deux parties affirment nécessaire la liberté de croyance religieuse, de l'exercice des pratiques religieuses, ainsi que le droit de la famille de donner à ses enfants une éducation religieuse. Elles dénoncent la persécution religieuse sous toutes ses formes; elles considèrent que les régimes et les idéologies qui persécutent les croyants sont inhumains.

9. Les deux parties affirment que la promotion de la paix est dans la mission de la religion. Les deux parties aspirent à la réalisation de la paix sur la base de la justice et du droit. Elles appellent les pays qui disposent d'armes destructrices à en arrêter la fabrication et à consacrer leurs efforts au service des objectifs pacifiques, pour réaliser le bonheur et la prospérité de l'humanité.

Religion et science, éducation.

10. Les deux parties ont la conviction que la religion donne une conception globale de la création et de l'univers. Les deux parties insistent que la science est en harmonie avec la religion et que tous les progrès dans le domaine de la science fournissent de nouvelles preuves de la grandeur de Dieu, qui a créé l'univers d'une façon parfaite, et l'a organisé conformément à des lois et des normes dont la science découvre chaque jour la précision et le caractère merveilleux. La science doit toujours demeurer au service de la religion, en observer les valeurs et les idéaux et rester orientée vers le service de l'humanité. Ainsi, la science devient une protection contre l'athéisme et la désorientation qui atteignent un grand nombre de jeunes du monde, imaginant à tort que la science contredit la religion. Certes, la science, lorsqu'elle renforce la foi, peut contribuer à une solution des différents problèmes de la jeunesse.

11. Considérant le rôle efficace de la jeunesse dans l'édification de l'avenir, les deux parties recommandent la nécessité de se préoccuper des programmes et des moyens d'éducation dans les Instituts et les écoles, de manière à ce que les valeurs religieuses et les vertus morales figurent parmi ses objectifs. Ces programmes et moyens d'éducation doivent être exempts de tout ce qui peut porter atteinte à la foi, à la morale et à la compréhension entre les peuples.

Les livres saints.

12. Les deux parties encouragent la traduction des « Livres célestes » dans toutes langues et condamnent toute tentative de confisquer ces livres, ou d'en empêcher la circulation dans n'importe quelle partie du monde.

13. Le côté chrétien souhaite que le côté musulman poursuive les recherches historiques et les études d'interprétation profonde relative à « l'évaluation » réelle et scientifique du Livre saint. [Voir la note de la rédaction à la fin].

Coopération.

14. Le côté musulman souhaite que le côté chrétien déploie tous ses efforts et tentatives en vue de séparer l'Eglise de la mosquée de Cordoue, et de réaliser cela dans les meilleurs délais possibles.

15. Les deux parties recommandent la nécessité d'œuvrer en commun à contrôler les erreurs et les allégations inexactes dans les programmes et les livres scolaires ainsi que dans les ouvrages de certains orientalistes et savants concernant les croyances de chaque partie; cela dans le but de les rectifier conformément aux croyances respectives de chaque partie. Le côté musulman a accueilli avec considération l'initiative du côté chrétien promettant de consulter des « uléma » musulmans sur tout ce qui s'écrit sur l'Islam dans les écoles qui dépendent du côté chrétien.

16. Le patrimoine de civilisation et de culture appartient à l'humanité tout entière. Il est du droit de l'humanité de recevoir ce patrimoine d'une façon correcte et juste. Compte tenu des circonstances de méfiance qui existaient entre le monde musulman et le monde chrétien, les deux parties demandent aux Universités, aux Instituts religieux et théologiques, d'inviter des professeurs des deux religions.

17. En vue de la coopération réelle entre le monde musulman et le monde chrétien, les deux parties recommandent de mettre fin à toute pression visant à détourner des musulmans de leurs croyances par les chrétiens ou à détourner des chrétiens de leurs croyances par les musulmans.

Le Liban.

18. Le Liban, cher au cœur des musulmans et des chrétiens, a été exposé à une subversion qui a causé des milliers de victimes innocentes. Certains éléments subversifs intéressés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Liban, ont tenté de présenter le conflit comme étant d'ordre confessionnel entre musulmans et chrétiens. Cette allégation ne porte pas seulement atteinte aux musulmans et chrétiens au Liban, mais vise à faire échouer les sérieuses tentatives de rapprochement et d'amitié entre le monde musulman et le monde chrétien. Pour cela, les deux parties dénoncent la subversion qui a eu lieu au Liban, et dénoncent son camouflage en conflit confessionnel. Elles dénoncent aussi toute tentative de partition du Liban et toute tentative de porter atteinte à la coexistence tolérante entre toutes les familles spirituelles du Liban.

Le droit de tous les peuples au développement scientifique.

19. En vue de réduire l'écart dans le domaine de la science entre les Etats développés et les Etats en voie de développement; convaincus du droit au progrès de tous les peuples, les deux côtés s'adressent à l'Organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour élaborer une Charte universelle relative au droit de tous les peuples à l'acquisition du développement scientifique, de la technologie et de ses procédés. Cette Charte devrait être approuvée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Les pays du tiers monde, d'une manière particulière, ne doivent pas être privés de ce droit.

Toutes les conférences qui traitent les questions des matières premières doivent examiner la nécessité de faire accéder à la technologie et à ses procédés les Etats en voie de développement qui fournissent ces matières premières. La concrétisation de cela évitera au monde une scission probable entre le tiers monde et le monde développé.

20-21 (Omissis) (7).

22. Dans d'autres situations critiques, tel le cas des Philippines, les deux parties doivent s'engager dans une initiative commune, pour aboutir à des solutions adéquates dans un esprit de justice et d'équité.

23. Les deux parties ont décidé la constitution d'une Commission mixte permanente chargée d'exécuter ces résolutions et recommandations, ainsi que toutes les questions s'y rattachant; cette Commission sera également chargée de préparer d'autres Séminaires et colloques.

24. Avec toute estime et considération, les deux parties saluent S. Exc. le colonel Mu'ammar Gaddafi, président du Conseil du commandement de la Révolution qui a patronné ce Séminaire et participé positivement à ses discussions. L'attention qu'il a portée au dialogue a contribué au succès de ce dialogue.

Ces résolutions et recommandations ont été adoptées, grâce à l'entente des deux parties, musulmane et chrétienne, sur la signification du dialogue, ses objectifs et ses normes. Elles ont convenu que l'objectif de ce dialogue est l'échange des connaissances et des idées qui contribuent à une meilleure connaissance réciproque de l'histoire, de la civilisation, entre les interlocuteurs des deux religions, en vue de clarifier éventuellement les lieux de convergence et de divergence, d'une manière sincère et objective, permettant à chaque partie de s'attacher à ses croyances, ses obligations et ses engagements, dans un esprit de concorde et de respect mutuel.

Les deux parties du dialogue saisissent cette occasion pour présenter leurs remerciements chaleureux à tous ceux qui ont participé à ce Séminaire, soit par leur présence, leurs interventions, leurs observations, ou toute contribution au succès de ce dialogue, quelles que soient ces contributions, aussi modestes qu'elles soient, car, auprès de Dieu, elles sont grandes.

Nous louons Dieu le Tout-Puissant, qui nous a accordé par toute sa clémence, cette rencontre dans une vie fraternelle, durant le dialogue islamo-chrétien, à Tripoli.

— Texte français dans *L'Osservatore Romano* du 13 février 1976, repris par *La Documentation Catholique* du 7 mars 1976, n° 1693, pp. 219-222. Sous-titres de *La D. C.*

NOTE

(La note qui suit est de la rédaction de *Documentation courante* et ne fait pas partie du texte officiel de la Déclaration Finale du Séminaire de Tripoli publié par le Vatican).

Le paragraphe 13 de la « Déclaration de Tripoli » a été inséré à la demande de la délégation du Vatican, qui souhaitait que les musulmans entreprennent des études sérieuses de la Bible et ne se contentent pas de répéter, de congrès en congrès, des arguments fallacieux à son sujet.

Ce paragraphe a d'abord été traduit du français en arabe, et... ensuite très mal retraduit en français, prêtant à confusion, puisque l'on peut croire que les chrétiens souhaitent que des musulmans entreprennent des études exégétiques pour « ré-évaluer » leur Coran !

Il faut donc lire :

13. Le côté chrétien souhaite que le côté musulman poursuive les recherches historiques et exégétiques relatives à l'évaluation authentique des Ecritures Saintes des chrétiens.

(7) Voici le texte non approuvé par le Vatican :

20. « Les deux parties considèrent les Religions célestes avec respect; par conséquent, elles distinguent entre le Judaïsme et le Sionisme, considérant le Sionisme comme un mouvement raciste agressif, étranger à la Palestine et à toute la région de l'Orient ».

21. « L'engagement vis-à-vis du droit et de la justice, la sauvegarde de la paix,

4. — Communiqué commun algéro-nigéro-libyen (8)

La réunion au sommet tenue à Ouargla en Algérie, le 8 avril 1976, a groupé les présidents Houcine Kountché, président du conseil supérieur militaire et chef d'Etat du Niger, le colonel Mouammar El Qadhafi, président du conseil du commandement de la révolution de la République Arabe Libyenne, et le président Houari Boumediene, président du conseil de la révolution et président du conseil des ministres de la République Démocratique et Populaire Algérienne. Ont également participé à cette rencontre, du côté nigérien le capitaine Jir Makwa Adam, membre du conseil Supérieur militaire et ministre des affaires étrangères, El Haj Omar Ahmed, ambassadeur du Niger en R.A.L., du côté Arabe-Libyen, le commandant Abou Baker Younés Zaker, membre du conseil du commandement de la révolution et chef de l'état-major général, le frère Taha Chérif Ben Ameur, ministre d'Etat, chargé des affaires du C.C.R. Du côté algérien, M. Abd El Aziz Bouteflika, membre du conseil de la révolution et ministre des affaires étrangères, M. Ahmed Draya, membre du conseil de la révolution, le docteur Taleb El Ibrahimy, ministre de l'information et de la culture.

Il a été procédé à un tour d'horizon général concernant les questions intéressant les trois pays d'une façon particulière, et le continent africain et le tiers-monde d'une façon générale.

Les trois présidents sont unanimes pour inaugurer une nouvelle ère de coopération solide et fructueuse entre le Niger, la R.A.L., et l'Algérie, fondée sur une coopération ouverte sur la région et, visant au bien-être de leurs peuples, et à la réalisation de leurs aspirations pour le progrès et la prospérité. Et ce, dans le cadre de la solidarité Arabo-Africaine et la lutte commune contre le colonialisme et l'impérialisme. Les présidents ont également étudié la situation dans le monde arabe d'une façon générale, et son exposition aux attaques impérialistes par l'intermédiaire de la réaction.

Les présidents ont réaffirmé, à propos du Liban, leur refus de toute intervention dans ses affaires intérieures, car pareille intervention représenterait un danger pour les forces nationalistes au Liban, et serait considérée comme une menace à l'existence palestinienne et une atteinte à la cause arabe.

Au sujet du Sahara Occidental, les présidents ont réaffirmé leur appui au droit du peuple sahraoui à son autodétermination en toute liberté, en dehors de toute pression ou intervention étrangère, quelle qu'elle soit, et d'où qu'elle vienne.

Les présidents ont passé en revue la situation sur le continent africain, et ils ont exprimé leur soutien à la courageuse décision de la République populaire du Mozambique, relative à la fermeture de ses frontières avec le régime fasciste du Zimbabwe, en application des résolutions des Nations Unies; et ils ont réaffirmé que la lutte armée demeure la seule voie pour la libération du continent africain de l'impérialisme, du colonialisme et du racisme.

Les présidents expriment leur solidarité et leur appui aux aspirations du peuple des Iles Comores relatives au maintien de l'unité de son pays. Egalement, ils soutiennent les aspirations populaires dans la région de Djibouti pour la réalisation de leur auto-détermination en toute liberté.

le droit des peuples à l'autodétermination, portent les deux parties à affirmer les droits nationaux du peuple palestinien et son droit à retourner à sa terre natale, à affirmer que Jérusalem est une ville arabe, à rejeter les plans de judaïsation, de partage et d'internationalisation, et à dénoncer toute profanation des Lieux Saints; les deux parties exigent la libération de tous les détenus en Palestine occupée, notamment les musulmans et les hommes religieux chrétiens; les deux parties revendiquent la libération de tous les territoires occupés et appellent à la constitution d'une commission permanente d'enquête sur les tentatives d'altération des Lieux Saints musulmans et chrétiens et à dénoncer la chose devant l'opinion mondiale ».

(8) Extrait de *Ech Choura* (2), mai 1976, p. 152. Traduction par OUNAÏS Abdessatar.

Les présidents sont convaincus de la nécessité et de l'importance de la coopération arabo-africaine. Ils expriment leur ferme détermination à entreprendre tous les efforts, pour que les prochaines rencontres des ministres des affaires étrangères arabes et africaines soient au niveau des aspirations des peuples arabes et africains, et pour qu'elles adoptent des mesures concrètes et positives afin que cette coopération devienne une réalité.

Eu égard à la solidarité de leurs peuples, et à leur désir de renforcer leurs relations, et à la coordination de la coopération entre leurs pays, dans tous les domaines, les présidents ont décidé d'organiser des réunions périodiques entre eux. La prochaine rencontre se tiendra en République Arabe-Libyenne.

5. — Le plan économique et social 1976-1980 (Extraits) (9)

INTRODUCTION

L'économie nationale de la République Arabe Libyenne est différente de celle de la majorité des pays en voie de développement car elle est libérée de nombre de problèmes qui entravent le développement des autres pays. Ainsi tandis que le financement du développement est un problème majeur pour les autres pays du monde, ce n'en est pas un pour les plans de développement de la République Libyenne. L'économie nationale libyenne ne souffre pas (du problème) du chômage qui est un problème sérieux pour les pays en voie de développement comme pour les pays développés. Il n'y a pas de déficit à sa balance des paiements et pas d'explosion démographique susceptible d'absorber les gains de croissance déjà réalisés. La combinaison de ces différents facteurs a permis à l'économie de parvenir par elle-même à une croissance rapide.

Afin de mener le processus de développement jusqu'à l'accomplissement de nos objectifs ultimes, la République Arabe Libyenne a adopté la méthode de planification globale des ressources et des possibilités de telle sorte qu'une croissance équilibrée puisse être obtenue dans l'économie nationale avec un taux de croissance dans tous les secteurs harmonisé de façon à ce qu'aucun ne dépasse l'autre ce qui l'empêcherait de tenir ses engagements ou lui ferait prendre du retard et ainsi générerait les progrès des autres secteurs.

Dès lors un des objectifs principaux que la Révolution a proclamé et sur lequel elle a fait porter ses efforts a été la réalisation du socialisme à travers l'application de la justice sociale qui interdit toute sorte d'exploitation et qui cherche à obtenir une production suffisante et une distribution égalitaire pour réduire les disparités entre les classes de façon pacifique et aboutir à la société d'abondance, inspirée dans l'application du socialisme par les valeurs humanitaires de son héritage arabo-islamique, les circonstances et les conditions de la société libyenne.

Afin d'atteindre cet objectif la Révolution du 1^{er} Septembre a préparé le premier plan national d'ensemble dont les buts et les programmes reflètent et correspondent aux espoirs et aux aspirations du peuple libyen pour la construction de son économie, de sa société et pour la transformation de la structure économique sans rapport avec la structure préexistant à la Révolution.

Le Plan National doit être regardé comme un programme fixant des délais à chaque objectif pour la réalisation desquels chaque individu, quels que soient sa fonction et ses responsabilités ou son rôle dans la société est engagé. En effet nous sommes tous personnellement responsables de l'exécution des programmes et des projets de développement.

(9) *The plan of economic and social transformation, 1396-1400 A.H.; 1976-1980 A.D.* Résumé publié en mars 1976 par le Ministère du plan et de la recherche scientifique. La traduction est de Gilles BLANCHI.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS DU PLAN TRIENNAL (1973-1975)

1. Objectifs.

Les objectifs économiques et sociaux de ce plan ont été définis de façon à présenter une traduction de nos aspirations nationales et à mettre en place un programme de croissance équilibrée pendant les trois années.

Les détails se présentent ainsi :

1) Au plan économique, le Plan s'est fixé pour but d'atteindre un taux de croissance du revenu intérieur effectif de l'économie nationale de 35 %. Ceci à un taux annuel composé de 10,5 % basé principalement sur les activités non-pétrolières, en particulier l'agriculture et l'industrie. Les objectifs du Plan ont aussi été rédigés de façon à contribuer à la réalisation de l'autosuffisance pour la production des biens alimentaires de base dans le plus bref délai possible c'est-à-dire huit à dix ans. Dans le secteur industriel les investissements ont permis de réaliser une production supplémentaire pour tous les projets des secteurs publics et privés et de débiter de nouveaux projets.

De façon générale la priorité a été donnée aux trois branches des industries de production c'est-à-dire : secteur alimentaire, construction et pétrochimie.

Le travail étant un droit et un devoir pour chaque citoyen, le plan a cherché à créer de nouvelles possibilités d'emploi dans tous les secteurs de l'économie. Les possibilités d'emploi dont la création était escomptée à partir de l'exécution des projets du Plan étaient de 126 000 emplois.

2) Au plan social, étant donné que l'élément humain — les membres de la société — est à la fois la fin et le moyen du développement, une attention spéciale a été prêtée au développement des talents, des techniques et des capacités scientifiques individuelles par l'instruction et l'enseignement. Le but est d'améliorer le niveau des qualifications nationales et des capacités de production dans tous les domaines. Le Plan Triennal s'est fixé les trois objectifs suivants :

a) Réaliser la justice sociale et faire bénéficier les catégories de bas revenus des surplus issus du développement : atteindre, pour tous les citoyens, le principe d'égalité des chances et d'équité des revenus.

b) Rendre la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du premier cycle afin que tous les enfants suivent un enseignement primaire en 1975 et soient scolarisés jusqu'à la fin du premier cycle d'ici la fin de 1980. De plus l'enseignement technique doit être développé et diversifié de même que les différents collèges et universités de Tripoli et de Benghazi qui doivent être développés.

c) Afin d'élever les standards de santé des citoyens, le Plan a pour objectif d'améliorer le niveau des services de santé en élevant le nombre de lits par habitant au taux de 7 pour 1 000 d'ici 1975, et en mettant en place plus de médecins, d'hôpitaux et de dispensaires tout en tenant compte de la distribution géographique de ces services de façon à ce que tous les citoyens puissent en bénéficier.

d) Le Plan visait à résoudre les problèmes de logement existants et à assurer des logements décents et salubres à tous les citoyens en fournissant à chaque foyer durant les années à venir un appartement en observant dans le même temps une croissance équilibrée entre les différentes régions du pays.

3) Au vu des conditions géographiques et démocratiques du pays avec ses vastes étendues et sa faible densité de population causée par l'éparpillement des habitants en de multiples petits groupes dispersés, s'ajoutant aux grandes différences économiques et sociales entre les différentes régions, le Plan s'est fixé certains objectifs d'organisation de l'espace et leur a prêté une attention particulière. Le but est l'élimination progressive des disparités et des déséquilibres dans les niveaux de vie des citoyens des différentes régions, particulièrement de ceux qui ont souffert de privations dans les années précédentes. Les activités économiques doivent être développées de façon équilibrée et de nouveaux centres industriels doivent être mis en place à Tobruk, Misurata, Brega, etc. De plus le Plan a envisagé l'exécution de projets agricoles d'importance majeure dans les plaines et les vallées comme dans la plaine de Jefara, le djebel Akhdar ainsi que d'autres régions qui n'ont pas bénéficié de programmes de développement dans le passé.

2. Réalisations du plan triennal 73/75, taux de croissance prévus et atteints.

1. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (revenu).

Il ne fait aucun doute que le Plan Triennal de Développement économique et social a obtenu un considérable succès dans la réalisation des objectifs qu'il s'était fixés, c'est-à-dire la transformation de la structure économique du pays afin de la libérer de la prédominance du pétrole, de la diversifier et, dans le même temps de créer une solide base économique d'industrie et d'agriculture.

Les premières estimations du taux réel de croissance, réalisées durant les deux premières années du plan triennal 1973/75, indiquent un taux réel de croissance moyenne des activités non-pétrolières dans leur ensemble, supérieur au taux de croissance composé prévu dans ces secteurs. Le taux composé de croissance annuelle du produit réel brut de ces activités durant les deux premières années du Plan a été de 19,6 % comparé au taux prévu de 17,5 %. Il ne fait pas de doute que l'augmentation des investissements après l'adoption du Plan et pendant la période de son exécution eut des effets sur ce taux.

Bien que les activités non-pétrolières dans leur ensemble aient réalisé un taux de croissance élevé, comme ceci vient d'être indiqué, durant les deux premières années, d'autres activités majeures telles que les industries de transformation, l'électricité, la propriété foncière et d'autres services ne sont pas parvenues aux objectifs de croissance tels que mesurés par le produit brut qu'ils engendraient. Ceci est principalement dû au fait que les projets industriels ou électriques nécessitent une période relativement longue pour être exécutés et être opérationnels. Ceci s'applique aussi aux projets agricoles de grande ampleur. De façon générale les projets agricoles et industriels inclus dans le Plan devraient avoir des répercussions considérables sur l'augmentation de la production et du revenu et par conséquent sur la transformation de la structure économique de la République Arabe Libyenne dans les toutes prochaines années.

Le tableau suivant donne des estimations provisoires du produit réel brut des activités non-pétrolières en 1973 et 1974 ainsi que les taux de croissance réels atteints pendant la même période en comparaison avec le taux de croissance annuels prévus.

LE PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1976/1980

Un des principes cardinaux de la planification économique et sociale est de conserver l'élan dynamique du processus de développement de telle sorte que soit maintenu un taux de croissance accéléré avec le temps. Chaque étape du développement va dès lors démarrer au stade final de l'étape précédente et va par conséquent en être le complément ; ainsi l'ensemble du processus va progresser de la sorte, sans récession, jusqu'à ce qu'une structure « mûre » [développée] de l'économie soit mise en place ce qui est la marque d'une société progressiste [de progrès].

C'est dans cet esprit que fut prise la décision de la préparation du Plan Quinquennal (1976/1980). Il a été conçu de façon à incarner la détermination du peuple de ce pays de relever le défi du spectre du retard économique et social et de mettre ainsi en place les bases solides d'un développement spontané autosuffisant qui permet à la fois de créer un pays fort et de pourvoir au bien-être de chaque citoyen.

1) Caractéristiques générales et objectifs du Plan.

De façon générale la stratégie de base adoptée pour le Plan Quinquennal est une continuation des directives de politique économique qui étaient à la base du Plan Triennal maintenant achevé. La pierre angulaire de cette politique était de libérer l'économie du goulet d'étranglement de la monoproduction en élargissant la base de la structure de production, assurant par là même la diversification des sources de financement du développement et permettant d'atteindre un niveau plus élevé d'autonomie pour les produits de base. Dans le même temps le Plan vise à la réduction de l'inégalité des revenus et des richesses ainsi que des déséquilibres régionaux tout en s'attachant au maintien du tissu social de la République. Simultanément le Plan prête une attention particulière au progrès de la qualification et du rendement de la main-d'œuvre par le biais de l'enseignement théorique et pratique.

Les objectifs globaux du Plan quinquennal peuvent être résumés ainsi :

- 1) Augmenter la production totale dans tous les secteurs de telle sorte que soit

*Estimations provisoires du Produit Intérieur Brut réel
réalisé par les activités non-pétrolières en 1973/74 au coût des facteurs.
En millions de dinars libyens, aux prix de 1972.*

| Activités économiques non-pétrolières | 1972 | 1973 | 1974 | Taux de croissance réalisés | | | Taux de crois- sance annuel composé pré- vu dans la plan (%) |
|--|-------|--------|--------|--------------------------------|------|-------------------|--|
| | | | | 1973 | 1974 | annuel composé | |
| Agriculture, Silviculture, Pêche. | 43,6 | 57,1 | 62,2 | 31,0 | 9,0 | 20,0 | 16,0 |
| Mines & Carrières | 9,4 | 11,0 | 14,0 | 17,0 | 27,0 | 22,0 | 21,0 |
| Industrie de transformation. | 36,6 | 43,2 | 47,5 | 18,0 | 10,0 | 14,0 | 26,0 |
| Electricité, Eau & Gaz. | 9,4 | 10,8 | 12,3 | 15,0 | 14,1 | 14,5 | 22,5 |
| Construction | 182,8 | 240,0 | 330,0 | 31,5 | 37,5 | 34,5 | 30,0 |
| Commerce de Gros et de détail, Restauration & Ho- tellerie | 95,8 | 111,6 | 126,7 | 16,5 | 13,5 | 15,0 | 10,0 |
| Transport, Entrepôts & Communication | 100,5 | 121,0 | 148,5 | 20,5 | 22,5 | 21,5 | 15,5 |
| Finance, Assurances, Propriété, et entreprises de service | 37,2 | 49,5 | 56,8 | 33,0 | 15,0 | 24,0 | 12,0 |
| Propriété foncière | 76,1 | 83,5 | 99,0 | 11,0 | 18,0 | 14,5 | 16,0 |
| Services publics (sauf Enseignement & Santé) | 147,8 | 158,0 | 167,5 | 7,0 | 6,0 | 6,5 | 8,0 |
| Enseignement | 60,7 | 71,8 | 82,5 | 18,0 | 15,0 | 16,0 | 17,0 |
| Santé | 26,9 | 31,7 | 37,0 | 18,0 | 17,0 | 17,5 | 14,0 |
| Autres services | 10,2 | 10,9 | 11,8 | 7,0 | 8,0 | 7,5 | 9,5 |
| Total Général | 837,0 | 1000,1 | 1195,1 | 19,5 | 19,5 | 19,5 | 17,5 |

réalisé un taux global composé du Produit Intérieur Net de 10,7 % par an. Ceci repose essentiellement sur les secteurs non-pétroliers dont le taux de croissance annuel prévu est de 14,1 % tandis que le taux de croissance du secteur d'extraction du pétrole brut et du gaz naturel sera maintenu à 7,8 % par an.

Le tableau suivant montre les contributions prévues pour chaque secteur au Produit Intérieur Brut durant la période du Plan quinquennal.

2) Il est prévu que le Revenu par habitant croisse à un taux annuel composé de 5,6 % soit de 1 360,4 D.L. en 1975 à 1 786,5 D.L. en 1980.

3) Puisque l'objectif de la planification est, en dernière analyse, le développement de la qualité de la vie pour le citoyen libyen, et par conséquent son bien-être et son bonheur, le plan vise à une croissance de la consommation individuelle à la fois des biens achetés directement et de ceux fournis gratuitement par l'Etat. De ce fait il est prévu que la consommation finale privée ait un taux de croissance composé de 9,4 % par an alors que le taux de consommation publique finale s'accroîtra de 9,6 % par an.

4) Le plan cherche à élever le surplus de la balance des paiements de 393,8 millions de D.L. en 1975 à 727,7 millions de D.L. en 1980 au prix de 1974. Il a été calculé que ceci serait réalisé à partir d'une croissance des exportations des produits de base de 7,9 % par an et une croissance des importations de ces mêmes produits de 5,2 % par an, ceci commande à son tour la tendance vers une plus grande diversification de la production et par conséquent un accroissement des exportations et une diminution des impor-tations.

Objectifs de P.I.B. du Plan Quinquennal au coût des facteurs (prix 1974)

| Activités économiques | 1975 | 1976 | 1980 | 1976 | 1980 | Taux annuel de croissance composé |
|--|--------|--------|--------|------|-------|-----------------------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 83,8 | 102,3 | 174,4 | 22,1 | 108,1 | 15,8 |
| Pétrole et gaz naturel | 2276,6 | 2735,7 | 3306,9 | 20,2 | 45,3 | 7,8 |
| Mines et carrières | 19,0 | 21,0 | 31,0 | 10,5 | 63,2 | 10,3 |
| Industrie de transformation | 84,7 | 113,6 | 323,4 | 34,1 | 281,8 | 30,7 |
| Electricité et Eau | 14,6 | 19,3 | 41,0 | 32,2 | 180,8 | 23,0 |
| Construction | 434,5 | 527,6 | 783,3 | 21,4 | 80,3 | 12,5 |
| Commerce de gros et de détail | 204,4 | 226,9 | 344,4 | 11,0 | 68,5 | 11,0 |
| Transports, entrepôts et Communications | 231,3 | 269,9 | 544,8 | 16,7 | 135,5 | 18,7 |
| Finance, assurances et banques | 91,0 | 103,7 | 175,2 | 14,0 | 92,5 | 14,0 |
| Propriété foncière | 126,2 | 143,0 | 211,6 | 13,3 | 67,7 | 10,9 |
| Services publics (sauf Education et Santé) | 284,7 | 312,5 | 434,8 | 9,8 | 52,7 | 8,8 |
| Education | 111,5 | 127,1 | 214,7 | 14,0 | 92,5 | 14,0 |
| Santé | 47,9 | 53,6 | 84,4 | 11,9 | 76,2 | 12,0 |
| Autres services | 13,8 | 15,2 | 22,2 | 10,1 | 60,9 | 10,0 |
| Total Général | 4024,0 | 4771,4 | 6692,1 | 18,6 | 66,3 | 10,7 |
| dont | | | | | | |
| Pétrole et gaz naturel | 2276,6 | 2735,7 | 3306,9 | 20,2 | 45,3 | 7,8 |
| Autres activités | 1747,4 | 2035,7 | 3385,2 | 16,5 | 93,7 | 14,1 |

2) L'ampleur des investissements du Plan.

Afin de rendre efficace la stratégie adoptée dans le cadre du Plan et, par conséquent de réaliser son objectif ambitieux d'accélération du processus par lequel nous espérons sortir du cercle vicieux du sous-développement le plan quinquennal entreprend un programme d'investissements intensif.

Le volume total de dépenses consacré à la formation du capital fixe s'élèvera sur la période de cinq années à 7 840 millions de D.L. Ceci aboutira à un taux d'investissement annuel de 1 568 millions de D.L. ce qui est plus du double du taux alloué au Plan Triennal et près du double de ce qui a été effectivement réalisé.

Il est prévu qu'une injection aussi intensive d'investissement donnera à l'économie une stimulation encore plus grande que celle donnée par le plan précédent et facilitera donc un nouveau pas en avant vers la transformation de la phase Révolutionnaire à la phase finale de l'établissement d'un corps politique sain.

La distribution de ce volume d'investissements entre les différents secteurs a été faite en accord avec les priorités données aux secteurs principaux de l'économie.

1) De ce fait le Secteur Industriel a reçu une large part du montant total s'élevant à 1 506,7 millions de D.L. sur les cinq ans, cela correspond à un taux annuel de 302,2 millions de D.L. alors que le taux était d'environ 65 millions de D.L. pour

le plan triennal. Ceci s'explique par le fait que l'étape qui est devant nous constituera le seuil du développement des industries lourdes à grande échelle comme le fer, l'acier et l'aluminium ainsi que les différentes branches de l'industrie pétrochimique qui doivent constituer la base solide de l'industrialisation.

2) Afin de s'approcher aussi près que possible de l'objectif d'autonomie en matière de produits alimentaires, une forte portion d'investissements a aussi été allouée au Secteur Agricole : 939,1 millions de D.L. pour la période de cinq années.

Ces investissements devraient permettre d'atteindre l'autonomie complète (100 %) pour l'orge, les légumes, les œufs et le lait frais, 92 % de la consommation de fruits, 74 % de celle de blé, 77,7 % pour la viande et 54 % pour l'huile d'olive. Ceci tient compte de l'augmentation de la consommation résultant des accroissements de revenus provenant de l'exécution des projets inclus dans le plan.

3) L'affectation de sommes suffisantes [a aussi été prévue] pour l'achat de pétroliers et de navires pour la mise en place d'une flotte pétrolière et marchande susceptible de donner à la R.A.L. le contrôle effectif de son commerce extérieur.

4) La profonde préoccupation suscitée par les régions sous-développées particulièrement à l'intérieur de la République, a forcé l'introduction dans le plan d'un nouvel élément : la création de villages « intégrés ». Ceux-ci comprennent les villages de Shuerif, Nasama, Tabaqatal-qariat, Beir-al-Ghanam, Wadi, Shouba, la région de Fawakhir ainsi que d'autres villages dépendant pour leur croissance de leur potentiel [local].

Il convient de mentionner ici que la distribution géographique de l'investissement et la localisation des projets a été faite en accord avec les grands principes de la planification dans l'espace. Nous espérons que ceci facilitera une redistribution de la population de façon à décongestionner la ceinture côtière et en particulier le surpeuplement de Tripoli et de Benghazi. Cependant ceci est une entreprise à long

Investissement dans chaque municipalité per capita durant le Plan quinquennal.

| Région de Tripoli | | Région de Benghazi | | Région d'El Khalig | | Région de Sebha | |
|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Municipalité | Invest. par capita | Municipalité | Invest. par capita | Municipalité | Invest. par capita | Municipalité | Invest. par capita |
| Tripoli | 885 | Tobres | 1808 | El Gofra | 1320 | Sebha | 2258 |
| Gera Bolley | 233 | Derna | 1020 | Agdabial | 3629 | El Shatti | 2302 |
| Tajura | 473 | El Goba | 375 | Jalo | 1117 | Obbarri | 2909 |
| Ganzour | 573 | Shahat | 917 | Sirt | 4350 | Ghat | 2691 |
| Ben-Ghashir | 244 | El Beida | 625 | Ben Jewad | 1287 | Merzeg | 2505 |
| El Azizia | 310 | El Merg | 429 | El Kufra | 6224 | | |
| El Zawia | 342 | Tukara | 387 | | | | |
| El Zahra | 521 | Benghazi | 957 | | | | |
| Surman | 532 | Gimimis | 516 | | | | |
| Sebrata | 470 | El Abyar | 391 | | | | |
| El Egailat | 265 | | | | | | |
| Azwara | 5822 | | | | | | |
| Gharyan | 423 | | | | | | |
| Yafren | 242 | | | | | | |
| Jado | 345 | | | | | | |
| Naloot | 618 | | | | | | |
| Ghadamis | 933 | | | | | | |
| Mazda | 942 | | | | | | |
| Zilietin | 454 | | | | | | |
| Tarhuna | 224 | | | | | | |
| Meslata | 351 | | | | | | |
| Beni Walid | 575 | | | | | | |
| El Khoms | 1649 | | | | | | |
| Musrata | 1850 | | | | | | |

terme qui devra être reprise dans les plans futurs. A cet objectif le Plan Quinquennal apporte la contribution suivante :

a) Localisation des diverses industries, partout où les impératifs économiques et techniques le permettent, de façon à constituer des noyaux d'attraction de population dans les régions les plus adaptées à un accroissement de la démographie. Il en a été ainsi pour le complexe sidérurgique de Misurata, le complexe pétrochimique de Mersa Brega, l'industrie chimique à Abu Kammash et l'industrie d'aluminium de Zwara et de sel de Murada.

b) Construction du réseau d'infrastructures des routes principales et des chemins de fer, du système électrique national et du réseau de télécommunications de telle sorte que soient reliées entre elles toutes les régions de la R.A.L. ce qui facilitera l'exécution et le contrôle des projets du Plan.

*Investissement intérieur brut fixe prévu par le Plan quinquennal.
Distribution entre les secteurs publics et privés
et entre les différents secteurs de la production (aux prix de 1974)*

| Activités économiques | Secteur public | Secteur privé | Total | Distribution en pourcentage du total général | | | Distribution en pourcentage par secteur | |
|--|----------------|---------------|--------|--|---------------|-------|---|---------------|
| | | | | Secteur public | Secteur privé | Total | Secteur public | Secteur privé |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 874,1 | 65,0 | 939,1 | 19,2 | 0,8 | 12,0 | 12,8 | 6,1 |
| Pétrole et gaz naturel | 40,0 | 155,0 | 195,0 | 0,5 | 0,5 | 2,5 | 0,6 | 14,7 |
| Mines et carrières | 9,0 | 10,0 | 19,0 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 1,0 |
| Industrie de transformation | 1471,7 | 35,0 | 1506,7 | 18,8 | 0,4 | 19,2 | 21,7 | 3,3 |
| Eau et électricité | 706,7 | 0,0 | 706,7 | 9,0 | 0,0 | 0,0 | 10,4 | 0,0 |
| Construction | 32,0 | 40,0 | 72,0 | 0,4 | 0,5 | 0,9 | 0,5 | 3,8 |
| Commerce de gros et de détail | 32,9 | 15,0 | 47,9 | 0,4 | 0,2 | 0,6 | 0,5 | 1,4 |
| Transports, entrepôts et communications | 1197,8 | 280,0 | 1477,8 | 15,3 | 3,6 | 18,9 | 17,6 | 26,6 |
| Banque et assurances | 5,0 | 0,0 | 5,0 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Propriété foncière | 764,3 | 430,0 | 1194,3 | 9,7 | 5,5 | 15,2 | 11,3 | 40,8 |
| Services publics (sauf Santé et Education) | 759,1 | 0,0 | 759,1 | 9,7 | 0,0 | 9,7 | 11,2 | 0,0 |
| Education | 460,5 | 2,0 | 462,5 | 5,9 | 0,0 | 5,9 | 6,8 | 0,2 |
| Santé | 144,6 | 4,0 | 148,6 | 1,8 | 0,1 | 1,9 | 2,1 | 0,4 |
| Autres services | 0,0 | 25,0 | 25,0 | 0,0 | 0,3 | 0,3 | 0,0 | 2,4 |
| Fonds de réserves pour les projets | 310,3 | 0,0 | 310,3 | 4,0 | 0,0 | 4,0 | 4,6 | 0,0 |
| Total général valeur foncière comprise | 6808,0 | 1061,0 | 7869,0 | 86,6 | 13,5 | 100,4 | 100,3 | 100,7 |
| Valeur foncière | 21,5 | 7,5 | 29,0 | 0,3 | 0,1 | 0,4 | 0,3 | 0,7 |
| Total Général moins valeur foncière | 6786,5 | 1053,5 | 7840,0 | 86,3 | 13,4 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Objectifs principaux du Plan Quinquennal de Développement (1976-1980).

| SECTEUR | A la fin de (1975) | A la fin de (1980) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1) AGRICULTURE | | |
| — Terres agricoles | 719 milliers d'hectares | 1076 milliers d'hect. |
| — Terres irriguées | 168 " " | 268 " " |
| — Terres séchées | 551 " " | 808 " " |
| — Blé | 107 " de tonnes | 336 milliers de tonnes |
| — Orge | 216 " " | 245 " " |
| — Légumes | 620 " " | 825 " " |
| — Fruits | 141 " " | 255 " " |
| — Viande | 46 " " | 98 " " |
| — Laits | 85 " " | 290 " " |
| — Oeufs | 9 " " | 28 " " |
| — Bétail | 19 " de têtes | 92 " " |
| — Ovidés | 3 " " | 4,5 " " |
| — Miel | 350 tonnes | 600 tonnes |
| — Volaille | 11 millions de têtes | 26 millions de têtes |
| 2) INDUSTRIES DE TRANSFORMATION NON-PETROLIERES | | |
| — Minoterie | 258 milliers de tonnes | 600 milliers de tonnes |
| — Fourrage | 144 " " | 384 " " |
| — Conserves de thon et de sardines | 2000 tonnes | 4500 " " |
| — Embouteillage d'eau minérale | 23 millions de litres | 40 millions de litres |
| — Textile | — | 16,8 millions de m. |
| — Industrie de la chaussure | 1.230 000 paires | 1.650 000 paires |
| — Ciment | 726 millions de tonnes | 4 025 millions de t. |
| — Chaux | 14 " " | 125 milliers de t. |
| — Briques | — | 182 " " |
| — Tuyaux métalliques | — | 40.000 tonnes |
| — Tuyaux d'arrosage d'irrigation | — | 1 million de mètres. |
| — Batteries | — | 205 000 unités |
| — Industrie du verre | — | 30 000 tonnes |
| 3) INDUSTRIE PETROLIERE | | |
| — Raffinerie (baril par jour) | 690 000 B/J | 349 000 B/J |
| — Engrais (tonnes par an) | — | 600 000 T. |
| — Asphalte | — | 31 000 " |
| — Methanol | — | 297 000 " |
| — Fibres synthétiques | — | 200 000 " |
| — Plastiques | — | 250 000 " |
| 4) ELECTRICITE | | |
| — Production électrique en M/W | 1400 milliards de kw/h | 4000 milliards de kw/h |
| 5) ENSEIGNEMENT | | |
| — Enseignement primaire | 534 000 élèves | 557.654 élèves |
| — Enseignement préparatoire | 116 630 " | 190.905 " |
| — Enseignement secondaire | 16 839 " | 65.709 " |
| — Enseignement technique | 3 700 " | 8.150 " |
| — Ecoles Normales * | 21 246 " | 12.154 " |
| — Universités | 13 517 " | 25.470 " |
| 6) LOGEMENT | | |
| | 330 156 logements | 480.156 logements |
| 7) TRANSPORT ET COMMUNICATIONS | | |
| — Routes | 7747 km | 11 247 |
| — Ports | 10,2 millions de t. | 21 millions de t. |
| — Téléphones | 2,1 téléphones pour 100 personnes | 6,8 téléphones pour 100 personnes |
| 8) SANTE | | |
| — Médecins | 1 médecin pour 1125 citoyens | 1 médecin pour 1000 c. |
| — Lits d'hôpitaux | 5 lits pour 1000 citoyens | 7 lits pour 1000 c. |
| * Le nombre a diminué du fait de la suppression des Ecoles Normales ("Instituts de formation des professeurs") adoptant un système de 5 ans à compter de l'année scolaire 1978/79 et du fait de la limitation des inscriptions dans les écoles de formation en deux ans. | | |

c) Concentration des projets de développement dans les régions les moins développées soit en y établissant des industries soit en entreprenant des programmes de restitution de terres ou en créant des villages intégrés qui amènent l'établissement de populations nouvelles et, dans le même temps, procurent les services nécessaires aux installations pré-existantes.

La politique de l'espace dont les grandes lignes viennent d'être présentées est prise en charge par une distribution par région de l'investissement par tête d'habitant comme cela est montré dans le tableau page 839; alors que le tableau de la page 840 donne la composition par secteur de l'investissement ainsi que la répartition entre les secteurs public et privé.

L'exécution de ce vaste programme d'investissement pendant les cinq années du plan va certainement amener d'importantes augmentations dans la production générale et par conséquent dans le P.I.B. au-delà de ce qui vient d'être souligné. Il sera donc sans doute utile d'indiquer ici les objectifs de production qui devront être réalisés à la fois dans le secteur des produits de base et dans celui des services.

4) Main d'œuvre.

Il est prévu que la population de la R.A.L. croisse à un taux annuel composé de 5,2 % et atteigne un total de 3 450 000 habitants en 1980 soit une augmentation nette de 766 900. La composante libyenne augmentera au taux composé de 3,9 % par an ce qui est un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde.

La composante non libyenne, d'autre part, augmentera au taux composé de 12 % par an. Ceci est dû en partie à l'ampleur du programme d'investissement envisagé dans le plan quinquennal et, en partie au fait que de nombreux projets démarrés durant le Plan Triennal soient maintenant en cours de réalisation. Par conséquent la proportion des non-Libyens dans la population totale va passer de 13,7 % en 1975 à 18,7 % en 1980.

Afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère, la stratégie du Plan envisage une augmentation de la productivité des citoyens libyens. Ceci pourra être réalisé à la fois par des mesures tendant à rationaliser les techniques d'embauche et en améliorant le niveau de qualification de la main-d'œuvre par l'enseignement et la formation. De plus c'est aussi un objectif de la stratégie du Plan que d'encourager l'embauche des femmes dans tous les secteurs où l'emploi de main-d'œuvre féminine est possible.

Les allocations financières prévues dans le Plan pourvoient donc aux exigences en main-d'œuvre dans les conditions suivantes :

La demande de main-d'œuvre résultant du Plan amène le nombre des emplois de 667 100 à 928 800, soit un taux composé annuel de 6,5 %.

L'augmentation de demande de non-Libyens sera de 160 000 travailleurs et leur proportion par rapport au total des employés sera en 1980 de 41,3 %.

Ayant pris en considération l'apport des universités, des écoles secondaires, des instituts de formation des maîtres et des différents centres d'apprentissage, le tableau présente un état des besoins en personnel non-libyen à tous les niveaux :

| Catégorie socio-professionnelle | Nombre de non-Libyens nécessaires |
|--|-----------------------------------|
| 1. Personnels de direction & Professions libérales | 8 910 |
| 2. Techniciens & Contremaîtres | 10 790 |
| 3. Employés | 790 |
| 4. Ouvriers spécialisés & qualifiés | 72 795 |
| 5. Ouvriers non qualifiés | 67 315 |
| Total | 160 600 |

Le tableau présente la distribution entre les travailleurs libyens et les non-Libyens selon les principales catégories socio-professionnelles :

*Composition de la population laborieuse
en fonction de l'origine et du secteur d'activité : 1975/1980*

| Catégorie socio-professionnelle | 1975 | | | | 1980 | | | |
|--|-----------------------|---------|-------------|-------|-----------------------|---------|-------------|-------|
| | Libyens & non-Libyens | Libyens | Non-Libyens | | Libyens & non-Libyens | Libyens | Non-Libyens | |
| | | | Nombre | % age | | | Nombre | % age |
| 1. Personnels de direction & Professions libérales | 27670 | 11620 | 16050 | 58,0 | 44900 | 19940 | 24960 | 55,6 |
| 2. Techniciens & Contremaitres | 58120 | 37650 | 20470 | 35,2 | 94970 | 63710 | 31260 | 32,9 |
| 3. Employés | 37560 | 31410 | 6150 | 16,4 | 51590 | 44650 | 6940 | 13,4 |
| 4. Ouvriers spécialisés & qualifiés | 346590 | 251365 | 92225 | 27,5 | 475180 | 307160 | 168020 | 35,4 |
| 5. Ouvriers non-qualifiés | 207160 | 122055 | 85105 | 42,2 | 262169 | 109740 | 152420 | 58,0 |
| Total | 677100 | 454100 | 223000 | 32,9 | 928800 | 545200 | 383600 | 41,3 |

*Balance courante des paiements
dans le Plan Quinquennal de développement socio-économique.*

| DESCRIPTION | 1975 | 1976 | 1980 | Taux de croissance | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|---------------------------------------|
| | | | | 1976 % | prévu 1980 % | Taux annuel composé, en % age par an. |
| Exportations de produits de base (FOB) | 2404,0 | 2889,6 | 3505,0 | 20,2 | 45,8 | 7,9 |
| MOINS : Importations de produits de base (CIF) | 1378,8 | 1464,9 | 1774,1 | 6,2 | 28,7 | 5,2 |
| Balance des surplus commerciaux | 1025,2 | 1424,7 | 1730,9 | 39,0 | 68,8 | 11,0 |
| Exportations de services | 41,6 | 46,0 | 69,9 | 10,6 | 68,0 | 10,9 |
| Importations de services | 212,1 | 256,3 | 316,1 | 20,8 | 49,0 | 8,3 |
| Déficit des paiements de services | 170,5 | 210,3 | 246,3 | 23,3 | 44,4 | 7,7 |
| Paiements d'intérêts de l'étranger (+) | 106,6 | 129,1 | 139,5 | 21,1 | 30,9 | 5,6 |
| MOINS : Paiements d'intérêts à l'étranger | 535,6 | 646,3 | 815,2 | 20,7 | 57,5 | 9,5 |
| Déficit des paiements d'intérêts | 429,0 | 517,2 | 675,7 | 20,6 | 57,5 | 9,5 |
| Transferts sans contrepartie de l'étrangers | 0,9 | 1,0 | 1,5 | 11,1 | 66,7 | 10,8 |
| Transferts sans contrepartie à l'étranger | 32,8 | 61,6 | 82,7 | 87,8 | 152,1 | 20,3 |
| Déficit des transferts | 31,9 | 60,6 | 81,2 | 9,0 | 154,5 | 20,5 |
| BALANCE DES PAIEMENTS COURANTE (Surplus) | 393,8 | 636,6 | 727,7 | 61,7 | 84,8 | 13,1 |

De plus, comme l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre libyenne est un des objectifs primordiaux du Plan, une allocation de 122,7 millions de D.L. a été prévue pour la création de nouveaux centres et instituts d'apprentissage ainsi que pour l'agrandissement des centres déjà existants. Le nombre total de ces établissements va passer entre 1975 et 1980 de 81 à 118, avec une capacité de 51 620 étudiants.

5) Relations économiques avec le Monde extérieur.

Comme ceci a déjà été précisé, un des objectifs du Plan est la diversification de la production afin d'engendrer une augmentation des exportations et des substituts aux importations dans les secteurs non-pétroliers. Bien que la balance des paiements de la R.A.L. soit généralement positive, la politique du pays est néanmoins que la participation des secteurs non-pétroliers dans la constitution de ce surplus soit de plus en plus importante, comme cela apparaît si l'on considère la part de ces secteurs dans les projets du Plan Quinquennal.

Le tableau précédent présente la structure de la balance des paiements telle qu'elle devrait résulter de l'exécution du Plan Quinquennal, en comparaison avec la situation de cette même balance en 1975.

On peut voir à partir de ce tableau que les exportations vont croître à un taux annuel composé de 7,9 % tandis que les importations augmenteront à un taux de 5,2 % par an. Par ailleurs le surplus de la balance courante des paiements passera de 393,8 millions de D.L. en 1975 à 727,7 millions de D.L. en 1980, ce qui correspond à un taux composé de 13,1 % par an. Il faut se souvenir que tous les éléments de la balance des paiements sont calculés en prix fixes 1974.

EQUILIBRE GÉNÉRAL

L'Equilibre Général, tel que prévu dans le Plan de Transformation, est représenté dans le tableau ci-dessous avec le détail des Ressources et des Utilisations des différents éléments de l'économie nationale ainsi que les taux de croissance pour les années 1975, 1976 et 1980.

Ressources et Utilisations dans le Plan de Transformation
(En prix constants 1974 en millions de D.L.)

| DESCRIPTION | 1975 | 1976 | 1980 | Taux de croissance prévus % en age | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------------------------------|----------------|-------------------|
| | | | | 1976 | 1980 (Plan) | Annuel composé |
| Ressources : | | | | | | |
| — Produit Intérieur Brut | 3650,0 | 4337,2 | 6163,4 | 18,8 | 68,9 | 11,0 |
| — Importations de biens et de services, revenus d'intérêts | 2156,5 | 2367,5 | 2905,4 | 11,0 | 36,6 | 6,4 |
| Total des Ressources | 5776,5 | 6704,7 | 9068,8 | 16,1 | 57,0 | 9,4 |
| Utilisation : | | | | | | |
| — Consommation privée | 1142,3 | 1240,2 | 1788,7 | 8,6 | 56,6 | 9,4 |
| — Consommation totale | 970,0 | 1049,0 | 1537,7 | 8,1 | 58,5 | 9,6 |
| — Formation brute de capital fixe | 1100,0 | 1225,8 | 1983,0 | 21,4 | 80,3 | 12,5 |
| — Augmentation des stoks | 12,0 | 15,0 | 45,0 | 25,0 | 275,0 | 20,3 |
| — Exportations de biens et de services, paiements d'intérêts | 2552,2 | 3064,7 | 3714,4 | 20,0 | 4,5 | 7,8 |
| Total des Utilisations | 5776,5 | 6704,7 | 9068,8 | 16,1 | 57,0 | 9,4 |
| Distribution du Produit Intérieur Brut (en %) | | | | | | |
| — Consommation Privée | 31,3 | 28,6 | 29,0 | | | |
| — Consommation Publique | 26,6 | 24,2 | 24,9 | | | |
| — Investissement Intérieur Brut Fixe | 30,1 | 30,8 | 32,2 | | | |

CONCLUSION

En concluant ce rapide survol du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1976-1980), il faut souligner que les ambitieux objectifs qu'il représente et qui visent le bien-être des citoyens de ce pays, en termes de plus hauts niveaux de vie et de plus grande égalité entre les différents groupes, ne peuvent être atteints sans la participation sincère de tous et la conviction que le Plan représente leur intérêt individuel et collectif. Il faut que chaque paysan dans sa ferme, chaque ouvrier dans son usine et chaque fonctionnaire à son bureau accomplisse scrupuleusement sa tâche et son devoir, instruit de la parole du Prophète qui lui est fréquemment rappelée :

« Allah aimerait que chaque fois que l'un d'entre vous fait un travail, il le fasse proprement (c'est-à-dire efficacement) ».

C'est uniquement de cette façon que les objectifs du Plan seront atteints, et, par conséquent, que les aspirations ambitieuses de la Révolution du 1^{er} septembre seront réalisées.